

UNITÉ ACADÉMIQUE ÉCONOMIE, HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, SOCIÉTÉS (EHGS)

CLAUSES SPÉCIFIQUES À CERTAINES FORMATIONS DE L'UA

Le règlement d'examen général voté en conseil d'ISH s'impose à toutes les licences générales de l'UA EHGS.

Des clauses spécifiques peuvent s'y ajouter pour certaines formations de l'UA EHGS.

Les formations de l'UA EHGS ci-après prévoient des clauses spécifiques pour l'obtention du diplôme concerné :

Master GTDL-MEET (RP : Sylvain Petit) :

- une note inférieure à 10/20 au module "Module 6: Projet Professionnel (rapport d'alternance ou rapport de projet ou rapport de stage de minimum 2 mois)" au semestre 8 est éliminatoire. Elle conduit à un ajournement du candidat aux examens du semestre 8 et de la première année du Master GTDL-MEET » ;
- une note inférieure à 10/20 au module "Module 7: Projet d'apprentissage ou stage en entreprise ou collectivité (4 mois) ou projet de recherche avec stage en laboratoire (4 mois)" au semestre 10 est éliminatoire. Elle conduit à un ajournement du candidat aux examens du semestre 10 et de la seconde année du Master GTDL-MEET ;
- les épreuves de la deuxième année se déroulent en une seule session (pas de seconde session).

PS: Introduction du CC en contrepartie dans les modules d'enseignement.

Master GTDL-PRT (RP : Emmanuelle Santinelli et Nicolas Rouget) :

- toute note égale à 00/20 est éliminatoire ;
- les semestres ne se compensent pas.

Master GTDL-DLES, Master GDTL parcours TLDT, Licence professionnelle Intervention sociale, Deust 2 Métiers de la cohésion sociale (RP: Laurent Gardin, Clément Barbier, Josué Gimel) :

- l'étudiant qui obtient une note inférieure à 10 à l'épreuve du mémoire ne peut être admis à ces formations même si sa moyenne générale sur l'ensemble des épreuves (note du mémoire comprise) est supérieure ou égale à 10/20.
- le redoublement n'est autorisé que sur décision du jury. En ce cas, les unités d'enseignement supérieures à la moyenne déjà obtenues restent acquises.
